

Modalités de paiement demi-pension et internat

I/CARTE RESTAURATION :

Tous les élèves ont la possibilité de déjeuner à la demi-pension lorsqu'ils le souhaitent. Il n'y a pas de forfait ni de réservation. L'élève doit simplement être muni de sa carte préalablement créditée.

Le coût de la carte permettant l'accès à ce service est de 6€.

Modalités de Règlement :

- Si inscription en ligne : envoi au lycée, service de gestion, d'un chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée G.Duby en indiquant au dos le nom de l'élève.
- Si inscription au lycée : règlement par carte bancaire le jour de l'inscription.

Cette carte sera remise à votre enfant à la rentrée et sera utilisable durant toute sa scolarité au sein du lycée.

Modalités de fonctionnement de la carte:

1/Activation de votre compte : A réaliser dès la remise de la carte.

Sur le site du lycée : <http://www.lyc-luynes.ac-aix-marseille.fr/spip/>

1-Cliquer sur « demi-pension »

2-Sur le site de notre prestataire TURBOSELF:

Cliquer sur créer un compte, puis saisir les 5 derniers chiffres indiqués sur le dessus de votre carte et remplir le nom, prénom du titulaire de la carte ainsi que votre Email.

3-Vos identifiants et mot de passe seront adressés sous 72h à cette adresse mail. (Vérifier dans les spams)

2/Modalités de règlement :

Sur le site du lycée : <http://www.lyc-luynes.ac-aix-marseille.fr/spip/>

1-Cliquer sur « demi-pension »

2-Sur le site de notre prestataire TURBOSELF:

Entrer votre identifiant et mot de passe

Cliquer sur le billet € à gauche de l'écran (situation de mes comptes) et ensuite procéder au règlement.

II/FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION :

Tous les élèves (sauf internes) peuvent déjeuner au ticket en créditant la carte du nombre de repas voulus.

Le Self est ouvert de 11h05 à 13h15. En fonction des emplois du temps, des créneaux horaires seront « réservés » aux différents groupes. Les élèves auront **1** heure pour déjeuner avant la reprise des cours.

Le prix du repas est de 4.00€. L'achat est de 10 tickets minimum. Le crédit est disponible durant toute la scolarité de l'élève au lycée. Le solde sera remboursé par virement à son départ de l'établissement, sur présentation d'un **RIB** du **responsable financier**.

Si la carte n'est pas créditée, l'élève n'a pas la possibilité de déjeuner.

Afin d'éviter ce problème les élèves ont la possibilité de s'inviter, le responsable à la borne décomptera alors manuellement un repas supplémentaire à l'élève qui invite.

La carte est obligatoire, néanmoins en cas d'oubli, l'élève pourra exceptionnellement retirer un ticket temporaire à la borne automatique située au RDC du self.

III/FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT :

Les internes doivent être munis de leur carte pour déjeuner le midi à la demi-pension. Pour **rappel le forfait internat comprend la restauration et la nuitée.**

Echéancier des factures d'internat :

1^{er} trimestre : envoi des factures fin septembre pour les 1eres et terminales et mi-novembre pour les secondes.

2^{ème} trimestre : envoi des factures fin janvier

3^{ème} trimestre : envoi des factures début avril

Les frais d'internat doivent être réglés par télépaiement sur le site :

<https://teleservices.ac-aix-marseille.fr> (vous pouvez y accéder directement depuis le site du lycée en cliquant sur l'onglet internat-voyage)

Pour toutes demandes d'échelonnement de paiement, merci de contacter le gestionnaire par mail : ges.lyc.luynes@ac-aix-marseille.fr

Pour tout problème financier lié à la demi-pension, l'internat, les voyages (...) vous pouvez contacter l'assistante sociale du lycée par mél :

catherine.astouric@ac-aix-marseille.fr